



RAPPORT SÉCURITÉ JANVIER FÉVRIER 2026

CYCLO CLUB ST MARTIN LÉO LAGRANGE



Accident / incidents :

- **RAS :**

- **A alimenter en séance si besoin**



Retours d'expérience et bonnes pratiques :

- **Rappels sur l'engagement de respect du code de la route lors de nos sorties Club et à titre individuel:**

- **Exemples d'amendes applicables aux cyclotouristes ne respectant pas le code de la route :**

- **amendes selon le type d'infraction :** Note : le vélo n'entraîne pas de retrait de points sur le permis, mais en cas d'accident, la responsabilité du cycliste pourra être mise en cause.
- **Les équipements obligatoires à vélo et les amendes associées**

Équipement obligatoire	Article de loi	Classe de la contravention	Amende en cas d'absence
Freins en bon état à l'avant et à l'arrière	R315-3	1ère classe	11 euros
Feux avant et arrière la nuit	R313-1	1ère classe	11 euros
Catadioptres avant et arrière	R313-18 à R313-20	1ère classe	11 euros
Avertisseur sonore	R313-33	1ère classe	11 euros
Gilet réfléchissant hors	R431-1-1	2e classe	35 euros



agglomération la nuit

○ Les infractions à vélo et leurs montants

Voici un tableau pour répertorier les infractions les plus courantes à vélo et les sanctions associées :

Infraction	Article de loi	Classe de la contravention	Montant de l'amende
Transport d'un enfant avec un siège non-équipé de repose-pied	R431-11	2e classe	35 euros
Se faire remorquer par un véhicule	R431-8	2e classe	35 euros
Transport d'un passager sur la même selle que le conducteur ou sur le guidon	R431-5	2e classe	35 euros
Ne pas emprunter les pistes cyclables obligatoires	R431-9	2e classe	35 euros
Stationnement de vélo gênant	R417-10	2e classe	35 euros
Amende pour excès de vitesse à vélo			35 euros
/ Vitesse inadaptée		2e classe	135 euros
Franchissement de ligne blanche	R412-19	4e classe	135 euros
Utilisation d'écouteurs ou de téléphone en roulant	R412-6-1	4e classe	135 euros
Circulation sur le trottoir (sauf pour les enfants de - 8 ans)	R412-34	4e classe	135 euros
Non-respect d'un feu rouge	R412-30	4e classe	135 euros



Non-respect d'un stop	R415-6	4e classe	135 euros
Stationnement très gênant	R417-11	4e classe	135 euros
Circulation en sens interdit	R412-28	4e classe	135 euros
Non respect de l'obligation de port du casque pour un enfant de moins de 12 ans	R431-1-3	4e classe	135 euros
Refus d'une priorité à droite	R415-5	4e classe	135 euros
Conduite en état d'ivresse	R234-1	4e classe et immobilisation	135 euros ou plus si mise en danger d'autrui
Débridage d'un vélo électrique	L317-1	-	Jusqu'à 30 000 euros et 1 an de prison

Voici les montants des amendes pour d'autres infractions :

Amende pour vélo dans le train : Certains trains autorisent les vélos à bord, démontés ou non, avec réservation obligatoire et parfois payante. En cas de non-respect, vous pouvez être sanctionné par le contrôleur mais cela ne relève pas du Code de la route. Le montant varie selon le type de train. L'amende pour un vélo en TGV est de 150 euros auxquels s'ajoutent 150 euros de frais de dossier. Quant à l'amende pour transport de vélos dans le métro, elle est de 150 €.

○

○ **Rappels de sécurité :**

- Porter des vêtements de haute visibilité
- Vérifier les équipements d'éclairage et de signalisation des cycles ainsi que leur efficacité
- Attention aux chaussées et pistes cyclables glissantes avec la présence d'humidité, de feuilles mortes...
- En cas de pluie ou chaussées mouillées, pensez à réduire la pression des pneus pour assurer une meilleure adhérence (- 500 gr en général)
- En cas de vents violents, attention aux distances de sécurité entre cyclos pour anticiper des écarts de trajectoires



- Les différences de puissance de freinage entre les freins à disques ou à patin sont encore plus importantes lors de pluies ! attention aux distances de sécurité pour en tenir compte

➡ Sujets d'ordre général :

➡ Sujets techniques: Rappels

- *En cas de pluie ou chaussées mouillées , pensez à réduire la pression des pneus pour assurer une meilleure adhérence (- 500 gr en général)*
- *Vérifier les équipements d'éclairage et de signalisation des cycles ainsi que leur efficience*

➡ Sujet Sécurité du mois à venir :

SUJETS SECURITE/TECHNIQUE à évoquer à la prochaine réunion à proposer en séance

Le responsable Sécurité, Jean-Michel Catto

Le 02 03 2026